

**APPEL A PROJET PIRALAD THEMATIQUE 2025**  
**Recherches sur l'offre illicite et les trafics de stupéfiants**

**Le présent appel à projet de recherche vise à attribuer des financements pour des recherches sur l'offre illicite de stupéfiants et les trafics de drogue en France.**

**A. Contexte**

Initié en mars 2022, le Programme interministériel de recherches appliquées à la lutte antidrogue (PIRALAD) vise à promouvoir les recherches appliquées portant sur l'offre illicite et les trafics de stupéfiants. Ce programme est piloté par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) en partenariat avec la Police nationale, la Gendarmerie nationale, le ministère de la justice, la Direction générale des Douanes et des droits indirects (DGDDI), la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques (MNCPC), l'Observatoire français des drogues et tendances addictives (OFDT), le Service statistique du ministère de l'Intérieur (SSMSI) et la Sous-direction des statistiques et des études (SDSE) du ministère de la Justice.

Dans cette perspective, PIRALAD lance un appel à projet (AAP) 2025 afin de financer des recherches sur l'offre illicite de stupéfiants impactant la France. Suivant une logique partenariale et ambitionnant de répondre aux besoins de connaissance des administrations et services de l'Etat engagés dans la lutte contre les trafics de stupéfiants, cet AAP permettra à la communauté de recherche d'investir ce champ en bénéficiant du soutien (en termes de financement et d'accès aux connaissances et informations diffusables) des administrations et services partenaires de PIRALAD.

**B. Objectifs**

L'AAP PIRALAD 2025 vise à soutenir la recherche académique et à produire des connaissances scientifiques sur l'offre et les trafics de drogues illicites en France, départements et régions d'Outre-mer inclus. Les projets de recherche éligibles couvriront l'ensemble du spectre de l'offre illégale : de la production à la vente au détail en intégrant les volets financiers, technologiques et les effets sociétaux. Ils pourront porter sur les évolutions des phénomènes criminels de l'offre illicite de stupéfiants, les acteurs du trafics (organisations et métiers), les modes opératoires, méthodes, routes, etc. L'AAP couvre l'ensemble des drogues illicites sans distinction. Une attention particulière pourra être portée sur l'offre et les trafics de produits présentant les plus grands niveaux de menaces, actuels ou prévisibles, en volume ou en valeur.

Au regard du caractère transnational des trafics de stupéfiants, une focalisation internationale pourra être incluse si celle-ci apporte une plus-value substantielle, en particulier en fournissant des éléments de prospective utiles à l'analyse des enjeux concernant ou susceptibles de concerter le territoire national.

Une priorité sera accordée aux projets de recherche portant sur les sujets suivants (les projets autres que ceux portant sur ces sujets seront toutefois éligibles) :

- Les évolutions organisationnelles des trafics de stupéfiants, notamment au moyen des outils

- numériques (plateformes, darknet, réseaux de téléphonie cryptée, crypto-monnaies, etc.).
- Les méthodes de blanchiment des revenus issus des trafics de stupéfiants et leur évolution, notamment avec l'utilisation des crypto-actifs, compensation, etc.
- Les conséquences socioéconomiques des trafics illicites de stupéfiants sur l'économie (formelle et informelle) locale et nationale, tant au niveau des habitants que des entreprises, des commerces et des emplois.
- La production et la transformation des drogues illicites, dont les drogues de synthèse en France et en Europe, incluant les questions relatives aux flux et détournements de précurseurs chimiques mais aussi aux évolutions des routes, des acteurs et des modes opératoires.
- Les acteurs et dynamiques historiques et organisationnelles des trafics de stupéfiants.
- Les routes des stupéfiants : acteurs et chaînes de valeurs de la production à la distribution.
- Les questions liées aux violences et à la corruption, active comme passive en lien avec le trafic de stupéfiants.
- Les représentations liées aux revenus du trafic et plus largement à ses aspects financiers ainsi que leur déconstruction.

Cet AAP PIRALAD 2025 repose sur des objectifs résolument tournés vers l'information à destination des décideurs des politiques publiques et la prise de décision fondée sur des preuves scientifiques. Une bonne connaissance de l'environnement institutionnel et juridique constituera un atout significatif. Ainsi, les objectifs de ces recherches sont d'objectiver les évolutions des phénomènes et des acteurs, de faire émerger les dynamiques de marchés et les enjeux actuels et futurs de l'action publique. La prise en compte des moyens, modes d'action des services répressifs et des cadres juridiques (national, européen ou international) sera attendue. Elle pourra intégrer un volet comparatif afin d'identifier les réponses publiques mises en œuvre dans les pays européens et étrangers pour suggérer des axes d'amélioration à destination des administrations françaises chargées de la réduction de l'offre illicite de stupéfiants.

#### **C. Organisation et mode de sélection**

L'AAP PIRALAD 2025 sera en mesure de financer des recherches de 36 mois maximum avec un maximum de 200 000 euros par projet.

Au regard du caractère transnational des thématiques étudiées, les projets de recherche issues d'équipes françaises et internationales seront éligibles. Les partenariats entre équipes de recherche françaises et étrangères seront néanmoins privilégiés lors de la sélection. Une traduction de la synthèse des résultats en Français sera demandée.

Un accès aux administrations partenaires de PIRALAD ainsi qu'à une partie de leurs données et informations sera mis en œuvre en lien avec les services concernés. L'accès aux données non publiques, ne pourra être accordé qu'aux organismes de recherche implantés en France.

Toute recherche financée par PIRALAD sera soumise à des modalités de diffusion spécifiques et contrôlées. Ainsi les équipes de recherche s'engageront à des procédures de confidentialité. Le COMEX de PIRALAD sera chargé de valider les modalités de diffusion des recherches financées et arbitrera entre la nécessaire confidentialité de certaines recherches et les objectifs de publication, notamment dans des revues scientifiques, des équipes de recherche dont les projets seront sélectionnés.

#### **D. Sélection et suivi des projets financés**

##### **Le comité scientifique chargé de la sélection**

Un comité scientifique désigné par le COMEX PIRALAD sera en charge de la sélection des projets déposés. Il sera composé des membres du COMEX et d'experts extérieurs provenant à la fois du monde institutionnel et du monde scientifique.

#### **Attendus**

Le présent AAP portera une attention particulière à la qualité méthodologique des projets. Il est attendu que ces derniers présentent clairement les concepts mobilisés, justifient leur pertinence pour l'analyse et présentent les variables et les méthodes permettant de les mesurer empiriquement. Les méthodes et démarches scientifiques seront décrites et référencées par des travaux académiques.

### **Les équipes de recherche**

Une attention particulière sera portée à la constitution de l'équipe pour mener à bien ces recherches. La méthode de travail en équipe ainsi que les engagements, responsabilités et investissements de chacun devront être explicités dans les projets de recherche soumis. Une expérience reconnue de l'analyse de l'offre illicite de stupéfiants et de leurs réponses publiques sera un atout significatif. Une focale transnationale pourra être la bienvenue si celle-ci éclaire sur les problématiques impactant la situation française.

### **Déroulement du projet**

La durée du projet ne pourra excéder 36 mois entre la date de signature de la convention de recherche et le rendu des livrables attendus

Les porteurs de projet veilleront à présenter un calendrier de recherche compatible avec le délai maximal mentionné ci-dessus et à prévoir deux présentations de résultats intermédiaires au comité scientifique. Ce calendrier devra tenir compte des délais d'accès aux données.

### **Mode de sélection**

Les équipes de recherche sont invitées à présenter leurs propositions, de 10 pages maximum. Le document devra comporter trois parties distinctes :

- a) Une première partie décrira les objectifs, les hypothèses de travail, les méthodes utilisées et les sources scientifiques ainsi que les besoins de données statistiques publiques.
- b) Une deuxième partie sera dédiée à la description détaillée de l'équipe de recherche et des tâches et fonctions de chacun ainsi que le calendrier prévisionnel.
- c) Une troisième partie détaillera le budget demandé par les équipes candidates.

Le comité scientifique en charge de la sélection des projets, se réunira pour examiner les propositions selon les critères suivants : intérêt scientifique et adéquation avec les objectifs du projet ; qualité de l'approche et de la méthode dont sa comparabilité avec les recherches antérieures et internationales ; adéquation du calendrier du projet avec la durée du contrat, profil des équipes de recherche candidates.

#### **Soumission des dossiers**

**Date limite de soumission électronique des dossiers :**  
**31 mars 2025**

**à l'adresse électronique suivante :**  
**david.weinberger@pm.gouv.fr**

**Indiquer en objet du message :**  
**Candidature\_AAP\_PIRALAD\_2025\_TITRE DU PROJET**  
**Les candidatures doivent être envoyées au format PDF**

**Publication des résultats le 15 mai 2025**